



Abidjan, le 18 Décembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Les militaires ayant bénéficié du départ volontaire, après avoir perçu la totalité de leur pécule de 15 millions de francs CFA chacun, devaient percevoir leur **Cotisation d'Entraide de Fin de Carrière** le 31 décembre 2018.

Ce paiement complémentaire est à la charge du **FPM (Fonds de prévoyance militaire)** qui est une société de secours mutuel et de prévoyance sociale gérée par les militaires eux-mêmes.

Le 10 décembre 2018, le FPM a procédé au paiement anticipé d'une première tranche de ces cotisations aux 2166 bénéficiaires.

Ces **anciens militaires**, n'ayant pas compris **le calcul des montants perçus**, ont sollicité auprès du FPM des explications complémentaires.

Un **Bureau d'Explication et de Contentieux** a donc été mis en place au FPM pour répondre à toutes leurs préoccupations.

Le FPM a par ailleurs pris les dispositions depuis hier pour un **paiement effectif du reliquat de ces cotisations ce Jeudi 20 Décembre 2018**.

Quelques-uns d'entre eux, n'ayant pas connaissance de cette information, se sont regroupés ce matin devant le siège du FPM pour manifester leur mécontentement.

La situation est très rapidement revenue au calme.

Pour le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense  
Et par Ordre le Directeur de Cabinet Adjoint



  
**TOURE SORI**